



Parce que je suis convaincue que la préservation et la valorisation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité est un gage nécessaire de développement, je m'engage dans cette démarche qui contribue à la protection de l'environnement depuis le début de mon mandat ; en m'opposant aux réalités qui sont une menace pour notre territoire telles que la décharge illégale du Castellet.

Je m'investis sur ce dossier et je comptais bien arriver à mes fins en obtenant la fermeture de cette décharge suite aux infractions constatées relatives au dépôt de plus d'un million de tonnes de déchets inertes.

Aussi, je ne peux que me réjouir que cette mobilisation acharnée depuis le début de mon mandat aux côtés des associations du territoire, ait porté ses fruits. En effet, ce mercredi, la décharge dite des Capucines, une des plus grosses décharges illégales du Var, située sur la commune du Castellet, a été placée sous scellés et quatre personnes sont en garde à vue après leur interpellation : le propriétaire du terrain agricole et les dirigeants des deux entreprises qui exploitaient ces parcelles pour y stocker en toute illégalité des milliers de tonnes de déchets. Un camion a été saisi, ainsi que le véhicule personnel d'un des interpellés.

Depuis le début de mon mandat ; je lutte contre les décharges illégales et les dépôts sauvages. Cet été, la tragique mort du maire de Signes dévoila au grand jour cette crise des déchets qui étouffe le Var. Aussi depuis 2017, après avoir saisi les différents services préfectoraux, le Ministère de la Transition écologique et solidaire ; l'institution judiciaire permet aujourd'hui de mettre un terme à ce scandale sur le site du Castellet.

Toutefois, il faut défendre une approche globale sur la question. Ainsi, je salue les dispositions proposées par Brune POIRSON - secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire, dans le cadre de son projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, avec qui je travaille en étroite collaboration pour lutter contre le fléau des décharges sauvages. Ces mesures permettront de lutter contre le dépôt sauvage de déchets du bâtiment et améliorer leur taux de recyclage. Parmi ces mesures figurent le renforcement du pouvoir de sanction des élus et, surtout, le dépôt gratuit des déchets du bâtiment dans les déchetteries, dont le maillage territorial serait amélioré. Il s'agit également de structurer une filière de valorisation mais également l'implication de tous les acteurs au long de cette chaîne. L'élément clé : la traçabilité des matériaux.

Aujourd'hui, le gouvernement se penche plus spécifiquement sur la question des dépôts sauvages après le décès du maire de Signes (Var) qui s'opposait à un tel dépôt. C'est une responsabilité collective sur laquelle nous devons tous nous engager.

Valérie GOMEZ BASSAC  
Députée du Var